

Avis voté en plénière du 28 novembre 2017

La transition écologique et solidaire à l'échelon local

Déclaration du groupe des Entreprises

Si nous voulons que la transition écologique devienne efficace, il faut qu'elle s'incarne dans le quotidien et donc dans les territoires.

Dans ce domaine nous ne partons pas d'une feuille blanche. Beaucoup d'initiatives ont été prises, de nombreuses expérimentations ont été faites dans nombres de domaines.

Ce qui manque aujourd'hui c'est la généralisation de ces actions, sur la base des bonnes pratiques révélées par l'évaluation des appels à projets antérieurs en s'assurant de la cohérence globale.

Le fait que l'Etat contractualise avec les collectivités locales sera un catalyseur sous réserve que certaines conditions soient respectées :

- Les Contrats de Transitions Ecologiques, et Solidaires avons-nous ajouté au vu de l'importance de l'adhésion des citoyens, ne doivent pas se substituer aux contrats existants mais les massifier, en les articulant pour éviter les empilements voire des contradictions.
- Un chef de file doit être clairement désigné dans un souci d'efficacité et de cohérence. Nous regrettons à ce titre que nos préconisations ne tranchent pas cette question. Pour nous, la Région est le bon échelon comme le montrent les exemples en région Hauts de France et Pays de la Loire.
- Des objectifs quantifiés, vérifiables, partagés par tous et clairs doivent être fixés pour que toutes les entreprises, toutes les collectivités, tous les citoyens puissent s'y référer.
- La démarche doit être déployée sur l'ensemble du territoire et des moyens financiers doivent être alloués. Le processus administratif doit être simple et rapide
- L'expérimentation doit être réservée aux domaines innovants et un effort particulier doit être fait pour évaluer les résultats de ces projets avant leur généralisation éventuelle.

Au terme de cet avis traité en trop peu de temps, nous regrettons sa longueur et le nombre de ses préconisations qui le font ressembler à un catalogue de bonnes pratiques. Toutefois, sur ce sujet nouveau et complexe, nous avons su trouver un chemin pour concilier dans nos recommandations les intérêts sociaux, économiques et écologiques.

Plus que jamais, dans ce contexte d'acteurs multiples et de mise en place d'un nouvel outil, nous insistons sur la nécessaire évaluation à posteriori de ce dispositif. En tant que CESE, nous pourrions contribuer à ce processus en réalisant un avis de suite dans les deux ans de sa mise en œuvre.

Compte tenu de l'ensemble de ces remarques et en l'invitant très fortement à les prendre en compte, il appartient désormais à l'Etat de faire de ce contrat un outil de simplification et d'efficacité pour l'ensemble de nos territoires.

Le groupe des entreprises rappelle à cette occasion à quel point les entreprises sont un acteur indispensable de la transition écologique et votera cet avis.